

MAIRIE DE LE MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2011

Présents : Mrs LEROUX.MADELAINE. BREYNE. PETRAS. CORNEVILLE. LECLUSE. Mlle BOUILLON Emilie. Mr ADAM ; Mme LEBATARD. Mme MOTTIN. Mr LECONTE. Mme BAILHACHE. Mr PLINE. Mme GODARD. Mrs LERECULEY. MARIOTTI. BRIARD. Mme BOUILLON Florence. Mrs POSTIC. HAREL

Absents excusés : Mrs BERTIER. SIMON

Secrétaire : Mlle Emilie BOUILLON

POUVOIR

Mr BERTIER a donné pouvoir à Mr ADAM

Mr SIMON a donné pouvoir à Mr BREYNE

2011/091 COLOMBARIUM – CAVEAUX URNES

Monsieur CORNEVILLE, Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que 12 cases de colombarium ont été installées ainsi que 6 caveaux urnes au cimetière Saint Germain. Le montant de cet investissement s'élève à 7 332.34 euros TTC

De ce fait, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative N° 4 pour compléter la décision modificative N°1 en inscrivant les crédits suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses :

article 678 (charges exceptionnelles) = - 1 800 euros

article 023 (virement à la section d'investissement) = + 1 800 euros

Section d'Investissement

Dépenses :

Article 21316 (travaux colombarium) = + 1 800 euros

Recettes :

Article 021 : (virement de la section de fonctionnement) = + 1 800 euros

D'autre part, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour les caveaux urnes le même tarif que les cases de colombarium, soit 303 euros pour 15 ans et 477 euros pour 30 ans.

Le maire accepte d'installer un ou deux bancs sur le site afin de faciliter le recueillement des familles

2011/092 CLUB D'EDUCATION CANINE

Monsieur MADELAINE, Adjoint au maire informe le Conseil Municipal que la commission Associations a rencontré Monsieur Jean-Claude LECLUZE, Président du Club d'Education Canine. Celui-ci est tout à fait conscient qu'il doit quitter le terrain qu'il occupe actuellement sur la zone artisanale, comme cela avait été prévu lors de la création de cette Association, puisque celui-ci peut être vendu.

Une réflexion a été engagée pour une éventuelle installation sur le terrain situé à proximité du restaurant scolaire, rue de Tainville. Cette installation nécessite un aménagement (reprofilage du terrain, busage pour accéder au parking à proximité du gymnase, une clôture et l'installation d'un bâtiment). Le Conseil Municipal souhaite avant de prendre sa décision connaître le coût de cet aménagement. Néanmoins, afin de nettoyer ce terrain, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire intervenir une entreprise.

D'autre part, le Conseil Municipal charge le Maire à poursuivre sa réflexion pour installer cette Association sur un autre terrain qui peut être privé. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

Par contre, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition d'acquisition du local route d'Isigny qui lui a été remis et souhaite garder celui-ci car il pourrait répondre à l'attente de l'Association du Club d'Education Canine. Néanmoins, le Conseil Municipal accepte de vendre le petit local à Monsieur Jean LEBOYER au prix de 100 euros à charge pour lui de le démonter.

2011/093 LOTISSEMENTS PRIVÉS

Le Maire informe le Conseil Municipal que les promoteurs des lotissements « Les Mellières » et « Impasse des Puits » souhaitent que la Commune intègre dans son actif ces divers réseaux.

Vu l'état actuel de ces lotissements, le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre de décisions dans l'immédiat. En effet, l'ensemble des réseaux de la voirie et des espaces verts doivent être conformes aux normes de sécurité, être achevés et être entretenus.

2011/094 LE GRAND SYNDICAT

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet proposé par l'Etat, d'un futur Syndicat de Production d'Eau de la région (Zone C)

Le Conseil Municipal en association avec le Syndicat d'Eau de LE MOLAY-LITTRY (Syndicat de production non référencé comme tel) conteste ce regroupement.

De plus aucune proposition financière n'a été proposée aux élus. Que penseraient nos habitants si on acceptait une telle organisation sans concertation Etat Elus.

Le Syndicat fournit une usine importante dans notre commune. La maîtrise des coûts est essentielle pour éviter l'éventuel transfert dans une autre région et par expérience vécue, de ne pas suivre les conseils de l'Etat.

La mutualisation des ressources est certainement possible, en regroupant des syndicats de distributions voisins, et ceci sans faire « **d'usine à eaux** » non représentative financièrement.

Le Conseil Municipal soutient l'action du Syndicat d'Eau de LE MOLAY-LITTRY par 20 voix pour et 2 abstentions

2011/095 ASSAINISSEMENT RAPPORT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'assainissement de l'année 2010 concernant le fonctionnement du réseau d'eaux usées et de la station d'épuration. Les résultats d'analyse sont conformes aux normes imposées.

Chacun a pris connaissance des équipements et travaux à prévoir ainsi que le planning des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

Les devis concernant le dossier d'épandage des boues de la nouvelle station et le suivi agronomique présentés par la Chambre d'Agriculture seront étudiés ultérieurement après avis de l'Agence de l'Eau.

2011/096 TRAVAUX TROTTOIRS RUE DE LA GARE

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse de consultation de la commission d'Appel d'offre pour les travaux de réalisation d'enrobés des trottoirs de la rue de la gare et la reprise des gargouilles. L'Entreprise GRENTE de Précorbin a été retenue pour un montant de 26 548.45 euros TTC

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

Le Conseil Municipal charge le maire de reprendre contact avec l'Agence Routière pour remettre en place la signalisation au sol de la ligne médiane dans l'agglomération.

2011/097 S.D.E.C.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'acte d'engagement concernant le déplacement d'un lampadaire pour créer un accès supplémentaire à la résidence Harmonie et ce en raison des travaux. Le coût est estimé à 1 482.44 euros T.T.C. avec une participation communale de 929.62 euros T.T.C.

En ce qui concerne les tests de stabilité et de solidité qui ont été réalisés sur 34 mâts d'éclairage public, le coût de renouvellement est estimé à 11 866.62 euros T.T.C. à la charge de la commune.

Avant de se prononcer sur cet investissement, le Conseil Municipal charge le Maire de prendre contact avec le S.D.E.C. afin d'étudier les travaux à réaliser en priorité

2011/098 PERSONNEL

Le Conseil Municipal fixe comme suit la rémunération de Madame Geneviève LEGUAY pour les heures effectuées à la Salle du Molay au cours du 2^{ème} trimestre 2011 soit 11h30/35heures de l'indice brut 299 et de l'indice majoré 297

2011/099 CESSION CAMION

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir la somme de 1000 euros pour la cession du camion benne B90 immatriculé 2698 WS 14.

2011/100 COMMISSION ATELIER VOIRIE

La commission « Atelier-Voirie » a présenté un bilan du parc automobile du service technique, l'express Renault et le véhicule du gardien de police seront à remplacer.

Le camion mit à disposition par « Infocom » est en service et le Conseil Municipal souhaite que lors des manifestations communales celui-ci soit utilisé. D'autre part, le Conseil Municipal rappelle que la commune n'est pas intervenue dans les négociations commerciales effectuées par Infocom.

Le Conseil Municipal souhaite inscrire sur chaque véhicule le nom « du service ».

La commission est en cours de réflexion sur la possibilité de faire intervenir une entreprise pour réaliser du débarnage. En effet, le service actuel ne peut pas assurer les travaux qui lui ont été confiés puisqu'il doit intervenir sur divers chantiers.

Les travaux de busage réalisés par les services techniques à la Patinière sont terminés permettant de réaliser les travaux de réfection de voirie programmés par l'Intercom. Par contre, le Conseil Municipal demande de prolonger ceux-ci permettant d'avoir une aire de croisement sur cette voie.

2011/101 TRAVAUX ROUTE DE BALLEROY

Le Conseil Municipal interroge le Maire sur les dispositions qu'il souhaite prendre pour l'accès du cabinet infirmier suite aux travaux des trottoirs route de Balleroy.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré l'intéressée et qu'il n'est pas possible d'installer comme elle le souhaite un accès pour les handicapés. Par contre, il lui a proposé l'installation d'une marche avec une rampe amovible et qu'il reste en attente de sa réponse.

2011/102 FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Le Conseil Municipal remercie le personnel communal, les bénévoles, Monsieur Christian DEHER qui ont permis la réussite des festivités du 14 juillet 2011

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 6 Août 2011

